



# MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 janvier 2025

### **Madame Rachida Dati, ministre de la Culture, annonce un plan inédit de soutien et de reconnaissance du symbole de la culture française qu'est le cabaret**

Madame Rachida Dati, ministre de la Culture, annonce un plan inédit qui acte pour la première fois le soutien direct du ministère de la Culture au cabaret et la reconnaissance de ce symbole de la culture française.

Les cabarets sont, depuis le 19<sup>e</sup> siècle, des lieux de divertissement, de création, de transgression, de convivialité, constitutifs de la culture française. Aujourd'hui, des artistes renouvellent les esthétiques du cabaret par la création de « personnages » et de numéros qui mêlent danse, chanson, cirque ou encore magie.

Au-delà des cabarets parisiens de renommée internationale, le cabaret essaime partout sur le territoire, en ville comme en ruralité. En 2023, le cabaret représentait près de 200 établissements en France, 5 000 emplois, 2,7 millions de spectateurs et un chiffre d'affaires de 225 millions d'euros.

Conçu avec l'appui du syndicat Ekhoscènes, du Centre national de la musique, de l'Office national de diffusion artistique (ONDA) et de l'Institut français, le plan Cabaret poursuit trois objectifs : (1) soutenir la création, (2) renforcer la visibilité et la connaissance du cabaret, et (3) valoriser le patrimoine du cabaret.

Ce plan prend appui sur des dispositifs existants et crée de nouveaux types de soutiens spécifiques au cabaret.

Pour soutenir la création et le renouvellement du genre, la Ministre a annoncé la mise en œuvre d'un fonds de soutien au développement de « personnages » doté de 150 000 €. Elle a par ailleurs annoncé la création d'un accompagnement de résidences cabaret dans des lieux pluridisciplinaires ou des centres d'art financé à hauteur de 75 000 €.

Le plan conforte également le soutien public aux entrepreneurs de cabaret : le Centre national de la musique accompagnera les transformations du secteur à travers un dispositif d'information sur ses aides - qui ont atteint 3,5 millions d'euros en 2024 - et de formation ; le ministère soutiendra Ekhoscènes dans sa demande d'étendre au cabaret les bénéficiaires du Crédit d'impôt spectacle vivant.

Le deuxième objectif du plan cabaret vise à renforcer la visibilité et de la connaissance du cabaret. Un « Focus Cabaret », financé à hauteur de 200 000 €, sera organisé au cours de la saison 2025-2026. Il se déploiera sur l'ensemble du territoire national à travers des

événements, spectacles, podcasts et une commande photo. Aussi, des rencontres et journées d'études se tiendront dès ce semestre. Des recherches et publications financées à hauteur de 50 000 € soutiendront cette démarche.

Enfin, le plan vise à valoriser le patrimoine du cabaret, et tout d'abord les métiers d'art essentiels à ce secteur, mais aussi le « Cancan », danse emblématique du cabaret, en soutenant la démarche de son inscription à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel. Cette valorisation s'appuiera également sur le développement d'une stratégie de valorisation du « cabaret à la française » à l'international.

**Madame Rachida Dati, ministre de la Culture, déclare :** *« Le cabaret incarne une certaine idée de la liberté, un espace artistique où les conventions et les normes peuvent être défiées, où la satire sociale, mais aussi la joie de vivre, trouvent pleinement à s'exprimer. Pour la première fois dans l'histoire du ministère de la Culture, ce plan reconnaît l'importance du cabaret pour notre patrimoine culturel mais aussi la vitalité du cabaret aujourd'hui, symbole de la joie de vivre, de la liberté de parole et de la défense de la diversité. »*

## Contact presse

### Ministère de la Culture

Délégation à l'information

et à la communication

Tél : 01 40 15 83 31

Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)